

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement. Accueil des enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) extra scolaire 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne**

*Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient le développement des loisirs à destination des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs extrascolaires.*

*Une subvention est allouée afin d'aider les accueils de loisirs extrascolaires dans la mise en place de cet accueil : activités adaptées et spécifiques, renfort de personnel.*

*La convention d'objectifs et de financement est conclue au titre de l'année 2015.*

\* \* \* \* \*

**CONSIDERANT** que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière handicap de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement 2015 ci-annexée concernant l'accueil de loisirs municipal, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 421/7478/5220 du budget de l'exercice.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous-préfecture, le 24/12/2015

Publié au siège de la mairie, le 21/12/2015

n° 7643

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER